



Conseil économique et social

Distr. générale
8 juillet 2010
Français
Original : anglais

Rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa session annuelle de 2010**

(1^{er}-4 juin 2010)

* Nouveau tirage pour raisons techniques (2 septembre 2010).

** Le présent document est une version préliminaire du rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa session annuelle (1^{er}-4 juin 2010). Le rapport sur les travaux de la première session ordinaire (12-14 janvier 2010) a été publié sous la cote E/2010/34 (Part I), et le rapport sur les travaux de la deuxième session ordinaire (7-9 septembre 2010) paraîtra avec la première partie sous la cote E/2010/34 (Parts I et II). Le rapport final, qui portera sur les deux sessions, sera publié dans la série des *Documents officiels du Conseil économique et social, 2010, Supplément n° 14* (E/2010/34/Rev.1-E/ICEF/2010/7/Rev.1).



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Organisation de la session.	3
A. Déclarations liminaires du Président et du Directeur général	3
B. Adoption de l'ordre du jour	4
II. Délibérations du Conseil d'administration	5
A. Rapport annuel du Directeur général : progrès accomplis et résultats obtenus en 2009 et rapport sur l'examen approfondi de l'exécution du plan stratégique à moyen terme pour la période 2006-2013 (point 3 de l'ordre du jour)	5
B. Matrice des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la réponse de l'administration concernant l'évaluation de la politique d'égalité des sexes (point 4 de l'ordre du jour)	10
C. Propositions de coopération au titre des programmes de l'UNICEF (point 5 de l'ordre du jour)	12
D. Mise à jour sur les initiatives d'amélioration des modes de fonctionnement de l'UNICEF (point 6 de l'ordre du jour)	22
E. Rapports sur les visites du Conseil d'administration sur le terrain (point 7 de l'ordre du jour)	22
F. Déclaration de la Présidente de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF (point 8 de l'ordre du jour)	24
G. Questions diverses (point 9 de l'ordre du jour)	25
H. Adoption des projets de décision (point 10 de l'ordre du jour)	25
I. Déclarations de clôture du Directeur général et du Président (point 11 de l'ordre du jour)	25

I. Organisation de la session

A. Déclarations liminaires du Président et du Directeur général

1. Le Président a ouvert la session en souhaitant la bienvenue à Anthony Lake, qui occupe le poste de Directeur général depuis le 1^{er} mai 2010. Il a indiqué que M. Lake rejoignait l'UNICEF à un moment où les compétences du Fonds étaient plus précieuses que jamais face à la récession économique mondiale, aux conflits armés, aux catastrophes naturelles, à l'insécurité alimentaire, au changement climatique et aux violations massives des droits des enfants. La date de la session était particulièrement bien choisie à cet égard, puisqu'elle coïncidait avec le dixième anniversaire de l'adoption des Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant.

2. L'UNICEF apportait une contribution essentielle à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, qui étaient étroitement liés à son mandat. Les délégations devaient participer activement à la réunion spéciale sur les enfants et les objectifs du Millénaire pour le développement prévue en marge de la réunion plénière de haut niveau du 20 au 22 septembre 2010. Le Président a énuméré les principaux points de l'ordre du jour puis a souligné que l'UNICEF accordait la plus grande importance à ses partenariats ainsi qu'à sa collaboration avec les autres organismes du système des Nations Unies et avec les acteurs du secteur privé et de la société civile. Le Fonds avait certes fait un excellent travail, mais les défis n'en restaient pas moins gigantesques et tenaces. Le Président a conclu en saluant l'action des comités nationaux pour l'UNICEF.

3. Le Directeur général a ouvert sa déclaration en remerciant le Président et les délégations de leur accueil, ajoutant que sa nomination était pour lui à la fois un grand honneur et une lourde charge de responsabilités. Il a salué le courage et le dévouement du personnel de l'UNICEF. La protection des enfants était au cœur du mandat du Fonds et il était pour sa part déterminé à s'assurer que tout serait mis en œuvre pour que les droits de chaque enfant soient respectés. Le vingtième anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant et le dixième anniversaire de l'adoption des protocoles facultatifs à cet instrument n'étaient pas de simples jalons commémoratifs – ils appelaient quotidiennement à l'action.

4. L'UNICEF et ses partenaires avaient obtenu de remarquables résultats au nom des enfants dans les dernières décennies, mais il fallait impérativement agir pour que les objectifs du Millénaire pour le développement soient atteints dans l'équité. Les défis à relever étaient redoutables. Les données faisaient apparaître un fossé grandissant entre pays riches et pays pauvres et un creusement des disparités entre les nations. Ces injustices étaient exacerbées par la crise économique mondiale, les catastrophes naturelles et les effets les plus graves du changement climatique – autant d'éléments qui touchaient de plein fouet les plus fragiles. De plus, les filles, les autochtones et les enfants handicapés subissaient des discriminations spécifiques. Les enfants vivant dans des pays en conflit ou en situation de crise chronique avaient des besoins particuliers auxquels il fallait prêter attention. Tous ces « enfants oubliés », marginalisés par les inégalités économiques et sociales et laissés pour compte étaient pénalisés du simple fait qu'ils étaient nés filles, pauvres ou au mauvais endroit.

5. Il fallait dépasser les simples moyennes statistiques et utiliser des données désagrégées de manière à mieux cibler les efforts sur les enfants et les communautés les plus démunis. Les populations du quintile inférieur devaient devenir la priorité numéro un de la communauté internationale. Il faudrait lever des barrières systémiques, structurelles et culturelles pour introduire des changements durables dans les communautés les plus pauvres.

6. Cette ambition était au cœur de la Convention relative aux droits de l'enfant ainsi que de l'histoire, de la mission et du mandat de l'UNICEF. Selon son plan stratégique à moyen terme, le Fonds devait orienter ses ressources, son attention et son assistance « vers les groupes les plus pauvres, les plus vulnérables, les plus exclus, les plus victimes de la discrimination et les plus marginalisés ». Mettre les enfants oubliés au centre du dispositif était un impératif moral aux implications pratiques, le garant le plus sûr de la réussite des initiatives phares de l'UNICEF, qui avaient toutes un lien avec les objectifs du Millénaire pour le développement. La meilleure manière de mobiliser les bonnes volontés en faveur des objectifs était de donner un visage humain à l'action engagée – un visage d'enfant.

7. L'UNICEF appuierait cet effort en déployant au moins cinq types d'actions :

a) Mieux utiliser les données de qualité produites par lui-même, en les désagrégeant afin de détecter les disparités et de les combattre de façon ciblée;

b) Aider les gouvernements à se doter des capacités nécessaires pour surmonter les déficiences systémiques et s'attaquer aux causes sous-jacentes des injustices;

c) S'assurer que les enfants vivant dans les pays confrontés aux difficultés les plus graves – crises chroniques et autres situations fragiles – ne sont pas doublement marginalisés;

d) Faire des efforts supplémentaires pour que l'UNICEF soit encore plus axé sur les résultats et concevoir des programmes de pays capables de produire des interventions communautaires transsectorielles intégrées, par exemple en investissant davantage dans l'éducation;

e) Faire des gains d'efficacité et de transparence dans toutes les fonctions, depuis la gestion des résultats et la valorisation des talents jusqu'à la communication stratégique et aux prises de décisions.

8. Cette focalisation impliquerait une collaboration étroite avec les collègues des comités nationaux et avec un large éventail de partenaires, notamment onusiens, au service de la programmation conjointe et de l'initiative Unis dans l'action. L'UNICEF agirait à chaque fois selon le principe de l'avantage comparatif.

9. Le Directeur général a indiqué pour conclure que la recherche de progrès durables pour les enfants oubliés de la planète était une entreprise permanente. Pour qu'elle aboutisse, l'UNICEF miserait sur le soutien et la sagesse de son conseil d'administration et de ses partenaires dans les années qui viennent.

B. Adoption de l'ordre du jour

10. Le Président a signalé que le projet de décision rédigé par le secrétariat en réponse à une demande faite par la République-Unie de Tanzanie concernant la

présentation d'un projet de descriptif de programme de pays commun aux Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM serait étudié durant la session. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour et le calendrier et a arrêté l'organisation des travaux de la session (E/ICEF/2010/8).

11. Conformément à l'article 50.2 du Règlement intérieur, le secrétaire du Conseil d'administration a annoncé que 40 délégations dotées du statut d'observateur, dont 1 entité des Nations Unies, 1 organisation intergouvernementale, le Groupe permanent des Comités nationaux pour l'UNICEF et 3 organisations non gouvernementales (ONG), avaient présenté des pouvoirs pour la session.

II. Délibérations du Conseil d'administration

A. Rapport annuel du Directeur général : progrès accomplis et résultats obtenus en 2009 et rapport sur l'examen approfondi de l'exécution du plan stratégique à moyen terme pour la période 2006-2013 (point 3 de l'ordre du jour)

12. Le Directeur général adjoint Saad Houry a présenté le rapport (E/ICEF/2010/9 et Corr.1) et les annexes actualisées du plan stratégique à moyen terme (PSMT) (E/ICEF/2010/10). Il a souligné que, pour obtenir des avancées équitables et durables, l'UNICEF et ses partenaires devaient s'intéresser en priorité aux populations du quintile inférieur et aux enfants oubliés. Le Directeur des politiques et pratiques a ensuite exposé les grandes lignes du rapport annuel de 2009 sur l'examen approfondi, qui recense les progrès et les difficultés de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

13. Dans leurs interventions au titre de ce point de l'ordre du jour, un certain nombre de délégations ont tenu à saluer la nomination du nouveau Directeur général de l'UNICEF, Anthony Lake, dont ils ont rappelé les compétences et l'attachement à la cause des enfants.

14. En écho aux propos du Directeur général, plusieurs délégations ont exhorté l'UNICEF à concentrer ses efforts sur le quintile inférieur des populations et sur les enfants oubliés de manière que les objectifs du Millénaire soient atteints à l'horizon de 2015 sur une base viable et équitable. Il s'agissait là d'un impératif moral et pragmatique. Les délégations ont noté que l'un des messages essentiels du rapport annuel était que les droits de l'enfant étaient au cœur des objectifs. Les intervenants ont souligné le caractère indissociable des objectifs et la nécessité de privilégier les approches transversales pour les atteindre. Une délégation a indiqué que la viabilité de l'environnement aurait dû faire partie des thèmes transsectoriels.

15. Les délégations ont félicité l'UNICEF d'avoir mieux rendu compte de ses résultats dans le rapport annuel et dans la présentation des données accompagnant le rapport, tout en lui en suggérant d'apporter des améliorations supplémentaires, à savoir : exposer plus clairement les progrès accomplis au regard du plan et la contribution de l'UNICEF aux résultats obtenus, mieux séparer le rapport annuel et l'examen approfondi du plan stratégique à moyen terme, mieux articuler le rapport annuel et les données l'accompagnant, mieux rendre compte de la collaboration de l'UNICEF avec ses partenaires sur le terrain et présenter brièvement les priorités futures. Les délégations se sont félicitées de la primauté de l'approche centrée sur

les droits de l'homme et de la prise en compte des acquis de l'expérience et des orientations futures dans chaque domaine d'intervention prioritaire. Elles ont encouragé l'UNICEF à aligner plus étroitement les programmes de pays sur les priorités nationales et à améliorer le suivi et l'évaluation. Quelques-unes ont demandé pourquoi l'UNICEF n'avait pas réalisé toutes les évaluations prévues.

16. L'UNICEF a été invité à prêter plus d'attention à un certain nombre de questions prioritaires telles que la nutrition et la faim, la santé maternelle et néonatale, l'éducation, la protection de l'enfance, le VIH et les enfants, l'égalité des sexes, les évaluations, le renforcement des capacités nationales, la coopération Sud-Sud et la cohérence de l'action des Nations Unies à l'échelle du système. Les délégations ont insisté sur la nécessité de soutenir la campagne lancée par le Secrétaire général pour promouvoir la ratification universelle des Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant d'ici à 2012. S'agissant des ressources, les pays les moins avancés devaient bénéficier d'aides supplémentaires. Il fallait par ailleurs encourager les pays donateurs à honorer leur promesse d'allouer 0,7 % de leur produit intérieur brut annuel à des programmes de développement dans les pays en développement.

17. Des délégués ont salué les efforts déployés par l'UNICEF pour renforcer les services sociaux de base dans les pays enregistrant les taux de morbidité et de mortalité maternelles et infantiles les plus élevés et pour aller à la rencontre des exclus, des plus pauvres et des plus vulnérables. Un certain nombre d'intervenants ont insisté sur la nécessité d'avancer beaucoup plus vite pour atteindre les objectifs relatifs à la santé, en particulier au chapitre de la santé maternelle et infantile, de la nutrition et de la faim. L'UNICEF a été invité à adopter une approche plus globale et moins cloisonnée par maladies pour améliorer la prestation des soins grâce à des mesures de renforcement des systèmes de santé et des services de santé maternelle et infantile. Le Fonds devait en outre appuyer la mise en place de schémas d'orientation et de directives sur le traitement local du choléra, du paludisme, de la diarrhée et de la pneumonie, en privilégiant l'impératif de continuité des soins.

18. L'UNICEF a en outre été encouragé à collaborer avec les organismes membres du Partenariat H4 dans le cadre de la mise en œuvre du plan de travail H4 et à donner l'impulsion nécessaire pour que l'objectif 5 du Millénaire soit atteint d'ici à 2015. Des précisions ont été demandées sur le rôle de l'UNICEF dans ce partenariat, et le Directeur général a été invité à expliquer comment il voyait l'engagement de l'UNICEF dans ce domaine.

19. Un intervenant a salué le rôle moteur de l'UNICEF dans la mise en œuvre de l'initiative Eau, assainissement et hygiène pour tous dans les États retardataires et les États fragiles. Deux délégations ont demandé que l'UNICEF appuie le projet de plan d'action conjoint visant à améliorer la santé de la femme et de l'enfant présenté à l'Assemblée mondiale de la santé à Genève en 2010. Des précisions ont été demandées sur le financement innovant des régimes de santé et le Forum H8 (Health 8).

20. Les délégations ont pris acte des remarquables résultats obtenus dans le domaine de l'éducation et salué la démarche de l'UNICEF, résolument axée sur l'égalité des sexes et les droits de l'homme. Le Fonds devait poursuivre sur sa lancée en améliorant notamment la qualité de l'éducation et en s'attaquant aux inégalités persistantes liées au sexe, à la langue, à l'appartenance ethnique et au handicap. Elles ont recommandé que l'UNICEF s'intéresse davantage à la petite enfance et aux premiers apprentissages, à la multiplication des écoles amies des

enfants, aux besoins des enfants handicapés et aux programmes d'alimentation scolaire.

21. Les délégations ont constaté des améliorations notables en matière de protection de l'enfance et ont demandé à l'UNICEF d'accentuer son action dans ce domaine en privilégiant une démarche systémique plutôt que l'approche par projet. Elles ont préconisé des appuis supplémentaires, en particulier pour lutter contre le travail des enfants, les pratiques dangereuses, l'exploitation sexuelle et la traite d'enfants, notamment dans les situations de crise humanitaire. Elles ont estimé que la protection de l'enfance nécessitait des ressources adéquates, du personnel, un encadrement, des connaissances, des données et des recherches, autant d'éléments qui permettraient de délier les entraves que constituent la faiblesse des moyens, les pénuries de ressources et l'absence d'harmonisation et de coordination entre les donateurs. Le Groupe de travail sur les enfants du Comité des ONG auprès de l'UNICEF a indiqué que les Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants privés de protection parentale entérinées par l'Assemblée générale en 2009 viendraient servir de cadre complémentaire à celui des objectifs du PSMT.

22. S'agissant du VIH/sida et des enfants, les avancées avaient été notables, mais quelques contre-performances devaient être relevées : augmentation des taux d'infection chez les enfants de moins de 15 ans, couverture insuffisante des traitements antirétroviraux et financements inadéquats, ignorance ou méconnaissance des principes de prévention dans la jeunesse, impact de la crise économique mondiale sur l'accès des séropositifs nouvellement diagnostiqués aux traitements antirétroviraux. L'UNICEF a eu droit à des félicitations pour avoir renforcé ses activités dans le domaine de la santé et des droits des adolescentes en matière de sexualité et de procréation, en collaboration avec des organismes des Nations Unies, des ONG et d'autres partenaires. Une délégation a insisté sur le fait que l'éducation des enfants et des adolescents à la question du VIH/sida devait être adaptée à leur âge.

23. Une délégation a demandé à l'UNICEF de collaborer étroitement avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, tant en amont au niveau de la définition des politiques que plus en aval, et de continuer de rendre scrupuleusement compte de ses activités dès lors qu'il est le principal destinataire d'un financement. Le Fonds devait également affecter des ressources supplémentaires à son domaine d'intervention VIH/sida et enfants.

24. Une autre priorité abondamment évoquée a été la participation de l'UNICEF à l'action humanitaire, notamment pour assurer la continuité de l'éducation dans les situations d'urgence. L'intervention du Fonds en Haïti et dans d'autres situations de crise a été saluée. L'UNICEF a été encouragé à mieux faire connaître la contribution de l'action humanitaire à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et à promouvoir ses avantages comparatifs et son double rôle d'acteur humanitaire et d'acteur de développement. Une délégation a promis de soutenir les efforts que fait l'UNICEF pour combattre les violences sexuelles lors des conflits armés et pour appliquer la résolution 1882 (2009) du Conseil de sécurité. Le Fonds a été félicité d'avoir géré avec cohérence le continuum d'activités allant de la préparation en prévision des catastrophes à l'intervention humanitaire puis aux activités de relèvement et il a été invité à inscrire la réduction des risques de catastrophe dans ses programmes et tous ses domaines d'intervention.

Il devait partager ses meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'aide apportée aux États fragiles et aux pays touchés par des conflits, dans la perspective de la réalisation des objectifs du Millénaire. Les délégations ont appuyé résolument les efforts que fait l'UNICEF pour maintenir les services éducatifs dans les situations de crise et les zones sortant d'un conflit, en veillant à inculquer aux enfants les valeurs de respect, de tolérance et de confiance.

25. Le système des groupes thématiques a amené une nette amélioration de la réponse internationale aux crises humanitaires, a-t-on estimé. L'UNICEF a été invité à continuer de participer activement à l'effort de coordination et d'efficacité renforcée de l'aide humanitaire, notamment au sein des groupes thématiques. Son rôle de chef de trois groupes thématiques – nutrition, eau et assainissement, éducation – a été salué, de même que sa fonction de coordonnateur pour la protection de l'enfance et la prévention des violences sexistes. On lui a recommandé de sensibiliser toutes les parties aux conflits et tous les acteurs aux droits des enfants et des femmes.

26. Un intervenant a demandé que l'évaluation des besoins communs de l'UNICEF et d'autres acteurs se poursuive. Une délégation a félicité l'UNICEF de s'employer à intégrer les postes de coordonnateur mondial à la rubrique de ses ressources ordinaires. Elle a néanmoins signalé que les membres du personnel semblaient parfois incertains de leur rôle et de leurs responsabilités et a recommandé que le Directeur général prenne l'initiative de leur rappeler leurs responsabilités de chefs de groupes thématiques.

27. Plusieurs délégations ont félicité l'UNICEF d'avoir beaucoup œuvré pour inscrire la dimension de l'égalité des sexes dans ses activités. Elles lui ont demandé de poursuivre activement son travail de réduction des inégalités hommes-femmes à son siège ainsi qu'aux niveaux régional et national, de prévoir des financements adéquats et de traiter plus en détail la composante de l'égalité des sexes dans son rapport annuel. Un intervenant a noté que les bureaux de pays étaient de plus en plus nombreux à conduire des évaluations genre et que tous les programmes de pays devaient comporter un volet sur la problématique hommes-femmes. L'UNICEF a été exhorté à accélérer la mise en œuvre du Plan d'action stratégique pour l'égalité des sexes, en particulier dans les pays, et à continuer d'appuyer la collecte de données ventilées par sexe.

28. Les délégations ont félicité l'UNICEF de contribuer à la cohérence de l'action des Nations Unies à l'échelle du système et de participer à l'initiative Unis dans l'action. Un intervenant a toutefois été d'avis que le Fonds donnait parfois l'impression d'être moins attaché à la cohérence qu'on aurait pu l'espérer et a préconisé une application plus poussée de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 2007 sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Il serait bon de mieux harmoniser les méthodologies, notamment en ce qui concernait le système de gestion des ressources ou la planification des ressources institutionnelles. L'UNICEF a été invité à appliquer les Normes comptables internationales pour le secteur public dans les délais et les budgets impartis, à appliquer intégralement l'accord « pare-feu », et à informer régulièrement le Conseil d'administration des résultats obtenus et des difficultés rencontrées dans cet exercice.

29. Un intervenant s'est déclaré favorable à la demande de la République-Unie de Tanzanie, qui souhaitait présenter un descriptif de programme de pays commun, et

un autre a réclamé une aide pour l'Éthiopie, qui participait de son propre chef à l'initiative Unis dans l'action.

30. La même délégation a indiqué que la formule utilisée pour l'allocation des ressources ordinaires devait donner à l'UNICEF une souplesse accrue pour investir dans les priorités stratégiques, notamment pour augmenter les capacités du personnel en matière de mécanismes de coordination et de groupes thématiques. Plusieurs autres délégations ont appelé les donateurs à augmenter la part réservée aux ressources ordinaires dans leurs contributions au budget de l'UNICEF.

31. Une autre délégation a été d'avis que l'UNICEF devait se doter d'un service de recherche, nommer un directeur à sa tête et assurer l'indépendance de cette nouvelle entité. Le Fonds faisait autorité pour sa base de connaissances sur les questions émergentes et pour les travaux du Centre de recherche Innocenti.

32. Un certain nombre d'intervenants ont vivement exhorté l'UNICEF à redoubler d'efforts pour renforcer les capacités nationales, notamment en matière d'élaboration de politiques, de collecte de données et de suivi et évaluation. Dans les pays à revenu intermédiaire, cet effort devrait être centré sur la mobilisation des capacités financières et des moyens techniques des partenaires nationaux.

33. Dans une optique plus générale, une délégation a exhorté l'UNICEF à « revitaliser » son Conseil d'administration et à se concerter plus étroitement avec les membres du Conseil sur les questions stratégiques, en particulier lors des préparatifs du nouveau plan stratégique qui doit débiter en 2014.

34. Le secrétariat a répondu que les observations des délégations seraient utiles pour produire à l'avenir de meilleurs rapports basés sur les résultats. Des renseignements et des observations ont été communiqués au sujet de certains des points évoqués : nombre d'évaluations conduites par l'UNICEF, concertation avec les pays au sujet des priorités des programmes, contribution du Fonds à la prévention du paludisme et autres interventions, collaboration avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Le secrétariat a mis en avant l'aide fournie par l'UNICEF aux communautés affectées par les conséquences du changement climatique, les actions engagées pour promouvoir la scolarisation et les principes d'égalité et d'équité dans l'éducation, l'aide dispensée aux enfants handicapés et les mesures prévues pour augmenter les ressources financières et humaines pour la protection de l'enfance et la collecte de données sur cette question. Au sujet du VIH/sida, le secrétariat a signalé la vulnérabilité des filles et des femmes et a indiqué ce que faisait l'UNICEF pour mieux intégrer la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant dans les services sanitaires, en l'articulant avec l'action engagée pour atteindre l'objectif 5 du Millénaire. L'UNICEF s'employait avec ses partenaires à éliminer la transmission du VIH de la mère à l'enfant d'ici à 2015 ou avant. Le secrétariat a noté avec satisfaction que les délégations appuyaient résolument le travail accompli par l'UNICEF lors des crises humanitaires; l'UNICEF était indéfectiblement attaché à l'égalité des sexes et devait faire porter ses efforts en priorité sur les objectifs 4, 5 and 1 c) du Millénaire pour le développement. Il veillerait à ce qu'aucun enfant ne soit oublié dans la réalisation des objectifs.

35. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2010/6 (voir le recueil des décisions E/ICEF/2010/14).

B. Matrice des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la réponse de l'administration concernant l'évaluation de la politique d'égalité des sexes (point 4 de l'ordre du jour)

36. Le Conseil d'administration était saisi des documents E/ICEF/2010/11 et E/ICEF/2010/12. Le débat a été ouvert par le Directeur général adjoint, Saad Houry; la Conseillère principale pour l'égalité des sexes en a présenté les grandes lignes.

37. Les délégations se sont déclarées satisfaites de la réponse de l'administration concernant l'évaluation de la politique d'égalité des sexes et ont remercié le Directeur général d'avoir résolument défendu cette politique. Beaucoup ont salué la publication du texte correspondant, intitulé « Travailler pour un avenir égal : politique de l'UNICEF sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des filles et des femmes ». Elles y ont vu un pas important compte tenu de l'importance primordiale de l'égalité hommes-femmes pour la réalisation des objectifs du Millénaire. Plusieurs délégations ont déclaré attendre avec intérêt le Plan d'action stratégique et la mise en œuvre de la nouvelle politique. Une délégation a souligné que cette politique devait être examinée périodiquement afin d'intégrer ses enseignements dans le nouveau plan stratégique à moyen terme.

38. Certaines délégations ont estimé que mettre l'égalité des sexes au centre de l'action de l'UNICEF exigeait un engagement soutenu, des capacités renforcées et des ressources supplémentaires, et elles auraient donc souhaité disposer de plus de temps pour étudier la nouvelle politique avant la session du Conseil d'administration. Certaines ont encouragé l'UNICEF à être plus clair dans sa définition de l'institutionnalisation de l'égalité des sexes en tant que stratégie de mise en œuvre et à donner des précisions sur l'utilisation du marqueur genre dans le suivi. D'autres ont souhaité en savoir plus sur les résultats obtenus sur le terrain, notamment en termes d'impact sur la vie des enfants, et sur les freins qui empêchent d'avancer. Plusieurs délégations ont demandé à être tenues informées des difficultés rencontrées et des meilleures pratiques.

39. De nombreuses délégations ont insisté sur le fait que l'introduction réussie de la politique d'égalité des sexes nécessitait de robustes dispositifs de responsabilités et certaines ont demandé à l'UNICEF de s'assurer que les moyens mis à disposition, notamment les effectifs des bureaux régionaux, étaient suffisants pour assurer le suivi et évaluation. Il était primordial de suivre la trace des dépenses, notamment en utilisant un marqueur genre, et de continuer à investir dans le renforcement des capacités techniques et des mécanismes de responsabilités de manière à entretenir durablement la dynamique.

40. Les délégations se sont également félicitées de la coopération de l'UNICEF avec les autres organismes des Nations Unies, en estimant que les initiatives interinstitutions renforceraient la cohérence et l'efficacité de l'ensemble du système des Nations Unies. Plusieurs ont noté que la création récente d'une nouvelle entité baptisée ONU-Femmes aiderait l'UNICEF à renforcer les capacités et les compétences en matière d'égalité des sexes, car le Fonds avait besoin de disposer d'un vivier de talents aussi large que possible pour formuler des réponses aux questions relatives à l'égalité des sexes. Une délégation a été d'avis que la composante égalité des sexes devrait être introduite dans les programmes de pays progressivement et en fonction des réalités et traditions culturelles des pays. Une

autre a indiqué que l'UNICEF pouvait jouer un rôle déterminant dans la réussite de la nouvelle entité ONU-Femmes.

41. Plusieurs délégations ont observé que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes n'étaient pas seulement importantes en elles-mêmes : elles étaient également à la base du mandat de l'UNICEF et conditionnaient les résultats des activités opérationnelles. D'autres ont demandé à l'UNICEF de faire des efforts supplémentaires pour rendre compte de son action en faveur de l'égalité des sexes, notamment de la collecte de données ventilées par sexe, au niveau national en particulier. Quelques délégations ont pris acte des initiatives lancées en direction des garçons et des hommes pour promouvoir l'égalité des sexes et ont souhaité que cette activité occupe une plus grande place dans la programmation et le suivi et évaluation, surtout dans le cadre de la lutte contre les violences sexistes. Une délégation a encouragé l'UNICEF à porter une attention particulière aux adolescentes et à leurs droits, y compris en matière de sexualité et de procréation.

42. Dans sa réponse, le Directeur des politiques et pratiques a signalé la centralité de la nouvelle politique d'égalité des sexes dans les programmes de coopération de l'UNICEF avec les pays, qui produisaient à leur tour des résultats en matière d'égalité des sexes. L'un des principaux moyens d'intensifier l'action de l'UNICEF dans les pays était de faire une large place aux examens et évaluations de la politique d'égalité des sexes. L'UNICEF devenait-il une institution d'excellence pour la promotion de l'égalité et des droits des femmes et des filles? La réponse tenait au fait de savoir si oui ou non ses programmes de coopération avec les pays produisaient des avancées vers l'égalité des sexes.

43. En réponse à des questions spécifiques, le Directeur des politiques et pratiques a indiqué qu'il y avait encore beaucoup à faire pour déployer la politique d'égalité des sexes et que l'UNICEF avait parfois des difficultés à trouver des spécialistes qualifiés et à mobiliser les ressources correspondantes. Le marqueur genre était à l'essai en 2010 et l'UNICEF comptait l'utiliser dans tous ses services en 2011. La mise en œuvre de la politique d'égalité des sexes tiendrait effectivement compte des réalités des pays.

44. Les futurs rapports et évaluations feraient une large place au travail accompli dans le domaine de l'égalité des sexes. Le Groupe de travail sur l'égalité des sexes veillait surtout désormais à la mise en œuvre du Plan d'action stratégique. L'UNICEF avait renforcé ses mécanismes internes de politiques et pratiques pour l'égalité des sexes et comptait voir des résultats plus probants sur le terrain.

45. La Conseillère principale sur l'égalité des sexes a indiqué que les notes d'orientation opérationnelle en cours de rédaction engageaient résolument les garçons et les hommes dans le combat pour l'égalité des sexes et s'inscrivaient dans les efforts déployés par l'UNICEF pour améliorer la qualité des programmes, de même que les initiatives pilotes conjointes d'utilisation de données désagrégées dans l'élaboration et l'exécution des activités d'aide d'urgence.

46. Le Directeur général s'est félicité de la vigoureuse impulsion donnée par le Conseil d'administration à la politique d'égalité des sexes, qui conditionnait la réussite des programmes. Les effectifs de l'UNICEF étaient désormais mieux équilibrés, mais il fallait s'assurer qu'il en était de même jusqu'au sommet de la hiérarchie.

47. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2010/7 (voir recueil des décisions E/ICEF/2010/14).

C. Propositions de coopération au titre des programmes de l'UNICEF (point 5 de l'ordre du jour)

a) Projets de descriptif de programme de pays ou de zone

48. La Vice-Présidente a annoncé que, conformément à la décision 2008/17, le Conseil d'administration avait été informé des raisons pour lesquelles la présentation de six projets de descriptif de programme de pays (voir E/ICEF/2010/CRP.10 et E/ICEF/2010/CRP.10/Corr.1) avait été reportée de la session annuelle à la deuxième session ordinaire. Le tableau récapitulatif de chaque descriptif est affiché sur le site Web de l'UNICEF, de même que la synthèse des données et des résultats des cycles de programmes antérieurs.

Asie orientale et Pacifique

49. La Directrice régionale a donné un aperçu des cinq projets de descriptif de programme de pays dont était saisi le Conseil d'administration et qui concernaient le Cambodge, la Chine, la Malaisie, le Myanmar et la République populaire démocratique de Corée (E/ICEF/2010/P/L.7 à E/ICEF/2010/P/L.11).

50. Le représentant du Cambodge a affirmé que son gouvernement appuyait sans réserve le programme de pays, qui contribuerait solidement à la réalisation des objectifs du plan de développement national dans le domaine de la santé, de la nutrition et de l'éducation et, par conséquent, aiderait le Cambodge à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

51. Le représentant de la Chine a indiqué que son gouvernement appréciait le travail de l'UNICEF et était prêt à participer à des initiatives conjointes en faveur des enfants chinois. Le nouveau programme de pays était axé sur la santé, l'éducation et l'égalité des sexes et étendait la coopération à la réforme des politiques, à la protection des groupes vulnérables ainsi qu'au changement climatique, conformément aux priorités de développement pour les enfants établies par le Gouvernement. Le plan impliquait une coopération approfondie au service de la réalisation accélérée des objectifs du Millénaire en Chine.

52. Le représentant de la République populaire démocratique de Corée a noté que le nouveau programme de pays intégrait les enseignements du programme précédent et reflétait les priorités nationales définies au fil des nombreuses consultations entre l'UNICEF et les autorités nationales. Des progrès avaient été observés en matière de santé infantile, d'éducation et d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, de nutrition et de vaccination, autant de réalisations qui allaient dans le sens des objectifs du Millénaire pour le développement. Le nouveau programme permettrait de mobiliser d'autres aides internationales pour améliorer les services de nutrition et de santé, l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'éducation au profit des enfants du pays.

53. Le représentant de la Malaisie a noté que, s'il avait renoué avec la croissance économique et progressé vers la réalisation des droits des enfants, son pays n'en devait pas moins améliorer la qualité de ses données, renforcer ses capacités, consacrer davantage de ressources aux enfants et mettre en place des services

sociaux de qualité pour tous. La Malaisie avait besoin des compétences techniques de l'UNICEF pour relever ces défis. Avec la levée des obstacles qui entravaient la recherche de financements auprès du secteur privé, l'UNICEF avait obtenu des résultats encourageants qui plaidaient en faveur d'une stratégie ambitieuse de mobilisation des entreprises au-delà des collectes de fonds. La volonté gouvernementale de ne laisser personne au bord du chemin avait remis à l'honneur la Convention relative aux droits de l'enfant et la perspective d'un retrait des réserves à cet instrument. Le Gouvernement malaisien envisageait d'utiliser les économies provenant de la réduction des dépenses discrétionnaires pour élargir les filets de protection sociale des plus vulnérables.

54. Le représentant du Myanmar s'est félicité de la coopération étroite qui s'était instaurée entre l'UNICEF et les agences gouvernementales dans la perspective de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment pour les enfants et les femmes. Les campagnes de vaccination s'étaient considérablement amplifiées grâce à l'aide précieuse de l'UNICEF. Le Gouvernement du Myanmar avait apprécié l'aide humanitaire de l'UNICEF après le passage du cyclone Nargis en 2008 et sa participation aux activités de relèvement, qui avait pris la forme d'une collaboration étroite avec les organismes concernés dans la perspective d'une reconstruction viable et pérenne. Le nouveau programme pour le Myanmar, élaboré en étroite concertation avec les partenaires gouvernementaux sur la base du plan de développement national, permettrait d'atteindre les objectifs prioritaires que sont la santé infantile et maternelle, l'instruction élémentaire, la protection de l'enfance, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

55. Plusieurs délégations qui financent le programme d'éducation de l'UNICEF au Myanmar à travers le fonds multidonateurs pour l'éducation ont signalé qu'elles étudiaient attentivement les priorités, les objectifs et les modalités des futurs financements pour le secteur de l'éducation; elles ont vivement souhaité que les enseignements du programme précédent soient pris en compte dans la planification du nouveau programme. Elles ont encouragé l'UNICEF à trouver de meilleurs mécanismes de collaboration et de coordination avec les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires dans le domaine de l'éducation.

56. Deux délégations se sont interrogées, à propos du programme pour le Cambodge, sur les allégations de cas de maltraitance d'enfants dans les centres de détention et de redressement cambodgiens. Une délégation, qui collabore avec l'UNICEF au Cambodge, a encouragé le Fonds à se rapprocher davantage de ses partenaires sur le terrain. Notant que la protection de l'enfance conditionnait l'exercice des droits de l'enfant, elle a rendu hommage au travail de l'UNICEF auprès des enfants cambodgiens handicapés. Elle a estimé aussi que le programme aurait pu mieux intégrer l'égalité des sexes et l'approche centrée sur les droits.

57. Quatre délégations sont revenues sur le projet de programme pour la République populaire démocratique de Corée, et trois d'entre elles ont estimé que l'aide humanitaire aux groupes vulnérables ne serait effective et efficace que si l'exécution du programme faisait l'objet d'un suivi attentif et rigoureux. Une autre délégation a noté que l'avantage comparatif de l'UNICEF aidait à centrer le programme sur le bien-être de l'enfant et la protection des enfants ayant des besoins particuliers.

58. Trois délégations ont observé, au sujet du programme pour la Chine, que le pays avait fait des progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le

développement, notamment en ce qui concernait la santé des enfants. Une délégation a salué les bons résultats obtenus au chapitre de l'instruction primaire des filles et des garçons, mais a demandé un meilleur équilibre de la qualité de l'éducation entre zones urbaines et zones rurales. Elle a déclaré que son gouvernement appuyait les efforts faits par la Chine pour mieux protéger les enfants et élargir leur accès aux soins de santé, aux services sociaux, à la nutrition et à l'eau potable. Une autre a indiqué que le programme devait être axé sur l'aide aux groupes les plus vulnérables et sur le renforcement de la protection sociale. Une délégation a applaudi la collaboration de l'UNICEF avec les autorités chinoises dans le cadre des campagnes de vaccination contre l'hépatite B et des campagnes d'information sur le VIH/sida. Elle a signalé la montée en régime des programmes de prévention de l'UNICEF, qui représentaient un bon exemple de transposition de projets pilotes à plus grande échelle.

59. La Directrice régionale a remercié les délégations d'avoir étudié de près les cinq programmes de pays avant de les entériner. Elle avait pris bonne note de toutes les observations, notamment celles qui concernaient le renforcement de l'éducation, du suivi et évaluation, ou encore la détention et la réinsertion des mineurs. Elle a souligné l'importance du suivi de l'exécution du programme pour la République populaire démocratique de Corée, en citant l'exemple de l'ambitieux plan de suivi et évaluation du programme de lutte contre le paludisme et la tuberculose.

60. En réponse aux observations sur le suivi du programme, le représentant de la République populaire démocratique de Corée a assuré les membres du Conseil d'administration de la coopération pleine et entière de son gouvernement, y compris pour le suivi sur le terrain, de manière que les activités prévues au programme puissent être exécutées normalement.

61. Pour conclure, la Directrice régionale a constaté que, malgré les progrès enregistrés dans la région, la protection de l'enfance restait plus que jamais une priorité. Le Directeur général a ajouté que l'UNICEF devait à l'avenir travailler en étroite collaboration avec ses partenaires pour assurer la protection des enfants.

Afrique de l'Est et Afrique australe

62. Le Directeur régional a résumé le projet de descriptif de programme pour le Swaziland, contenu dans le document E/ICEF/2010/P/L.12. Aucune délégation n'a pris la parole.

Moyen-Orient et Afrique du Nord

63. La Directrice régionale a présenté les grandes lignes du projet de descriptif de programme pour l'Iraq (E/ICEF/2010/P/L.13) et du projet de descriptif de zone pour les enfants et les femmes de Palestine en Jordanie, au Liban, dans le territoire palestinien occupé et en République arabe syrienne (E/ICEF/2010/P/L.14).

64. Le représentant de l'Iraq s'est félicité du rôle de l'UNICEF sur le terrain. Il a expliqué que les autorités irakiennes avaient communiqué leurs observations sur le descriptif en demandant qu'il en soit tenu compte. Pour résumer, ces observations concernaient le terme « insécurité » utilisé dans le document pour décrire la situation politique, les interrogations sur le bien-être mental des femmes et des enfants et l'affirmation selon laquelle la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, de l'initiative « Éducation pour tous » et de « Un monde digne

des enfants » était compromise. Le représentant a également émis des réserves au sujet des données et a ajouté que le descriptif ne reflétait pas les changements intervenus en Iraq.

65. La représentante de la Palestine a averti que la situation dans le territoire palestinien occupé s'était dégradée dans de telles proportions que la communauté internationale devait agir sans attendre. L'appui fourni par l'UNICEF à l'Autorité palestinienne en partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies était le bienvenu, de même que la stratégie prévue dans le programme pour répondre aux besoins humanitaires et optimiser les possibilités de développement. Elle a demandé des explications sur certains termes figurant dans le projet de descriptif, qu'elle souhaitait voir remplacés. Des observations détaillées seraient communiquées à l'UNICEF en vue de l'établissement du descriptif révisé.

66. La représentante de la Jordanie a expliqué que la détérioration des conditions de vie dans la région avait aggravé la situation des enfants et des femmes réfugiés de Palestine. Il faudrait fournir une assistance supplémentaire à l'UNICEF et à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Les entités internationales, régionales et nationales devaient travailler de concert pour aider les enfants palestiniens en déployant un large éventail de mesures, dont un projet pour lutter contre le travail des enfants en collaboration avec le Ministère jordanien du travail. La Jordanie avait établi un plan national en faveur de l'enfance qui encadrerait les activités en faveur des enfants.

67. La représentante du Liban a expliqué que l'aggravation de la situation à Gaza illustrait les souffrances que le blocus avait infligées aux populations civiles, en particulier les enfants. Le Gouvernement avait pris plusieurs mesures pour améliorer les conditions de vie des Palestiniens vivant au Liban et travaillait avec l'UNRWA, le représentant de la Palestine au Liban et la communauté des donateurs pour aider à reconstruire le camp de réfugiés de Nahr-al-Bared après la crise de 2007. Il fallait prévoir des ressources supplémentaires. Le Liban était déterminé à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, avec l'appui de l'UNICEF, et à assurer le bien-être des enfants palestiniens.

68. Le représentant de la République arabe syrienne a exprimé l'espoir que le programme de l'UNICEF en faveur des enfants de la région contribuerait à la réalisation des objectifs adoptés au niveau international en faveur du peuple palestinien vivant sous occupation et des Palestiniens de la diaspora. La délégation syrienne avait communiqué des observations écrites détaillées à l'UNICEF au sujet du projet de descriptif de programme de pays. Elle a fait observer que le vocabulaire utilisé dans ce document ne reflétait pas fidèlement la situation sur le terrain.

69. Une délégation a préconisé une coordination étroite entre l'UNICEF et l'équipe de pays des Nations Unies et réclamé une attention prioritaire pour les enfants de Gaza et de la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est. Elle a souhaité des informations sur les obstacles rencontrés par l'équipe de pays des Nations Unies dans le territoire palestinien occupé.

70. D'autres délégations ont demandé une aide pour les enfants et les femmes de Palestine dans la zone couverte par le programme et ont réclamé une meilleure coordination entre les organismes des Nations Unies, en insistant sur la nécessité de s'occuper en priorité des enfants isolés et oubliés. Un intervenant a félicité

l'UNICEF de ses initiatives en matière de protection des enfants et des adolescents, de préparation aux situations d'urgence et de renforcement des capacités, et lui a demandé de plaider plus activement en faveur de l'accès à l'aide humanitaire. Il a proposé plusieurs solutions pour améliorer la composante éducation du programme.

71. Le Directeur général a remercié les délégations de leurs observations. L'UNICEF rejoignait la position du Secrétaire général et de Sir John Holmes au sujet de la situation actuelle. La population si éprouvée de Gaza méritait l'appui de la communauté internationale.

72. La Directrice régionale s'est félicitée des observations faites par les délégations. Elle a pris note des réserves exprimées au sujet du vocabulaire employé pour décrire la situation politique et sécuritaire et des données figurant dans le projet de descriptif de programme pour l'Iraq. S'agissant du projet de descriptif de zone pour les enfants et les femmes de Palestine, elle a expliqué que le document avait été établi à l'issue d'un processus consultatif. Le vocabulaire employé pouvait être modifié et gagner en précision; l'UNICEF s'assurerait que le descriptif révisé était pleinement conforme aux attentes des délégations. Au sujet des observations sur la qualité des données, elle a expliqué que ces données avaient été recueillies auprès d'une source crédible, mais qu'on pouvait en faire davantage pour se concentrer sur des zones précises, notamment Jérusalem-Est. Répondant à une observation sur la lutte contre les violences à l'école, elle a précisé que la violence et les conditions d'enseignement n'étaient pas seulement dues au conflit et que l'approche du programme était régionale. Elle a décrit certains obstacles rencontrés par l'équipe de pays des Nations Unies et a noté que l'UNICEF collaborait très étroitement avec les organismes des Nations Unies et ses autres partenaires. Au sujet de l'observation sur le programme d'éducation, elle a signalé que tous les membres du personnel étaient formés à la création et à la coordination de groupes thématiques et que l'orientation prioritaire serait le renforcement des capacités plutôt que l'exécution directe.

Europe centrale et orientale et Communauté d'États indépendants

73. Le Directeur régional a présenté les grandes lignes des cinq projets de descriptif de programme de pays dont était saisi le Conseil d'administration et qui concernaient l'Azerbaïdjan, le Bélarus, la Géorgie, la Serbie et la Turquie (E/ICEF/2010/P/L.2 à E/ICEF/2010/P/L.6, et E/ICEF/2010/P/L.5/Add.1).

74. Le représentant du Bélarus a indiqué que le projet de descriptif de programme de pays était étroitement lié au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour 2011-2015. Ses principaux axes étaient les suivants : prévenir la désintégration des familles et les violences faites aux enfants, contribuer à l'accompagnement psychosocial des enfants ayant des besoins particuliers, assurer l'égalité des sexes et lutter contre le VIH/sida. Il fallait aussi veiller au bien-être des enfants vivant dans les zones touchées par l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl. À travers le programme de pays, l'UNICEF soutiendrait les efforts consentis par le Bélarus pour obtenir des résultats tangibles pour les enfants et assurer le suivi et l'évaluation des activités. Le représentant a signalé le niveau relativement faible des financements au titre des autres ressources (par opposition aux ressources de base) indiqués pour le programme et a recommandé que le projet de descriptif indique en détail comment l'UNICEF et la communauté des donateurs pouvaient répondre aux besoins et aux difficultés des pays à revenu intermédiaire.

75. Le représentant de l'Azerbaïdjan a expliqué que la croissance économique sans précédent qu'avait connue son pays avait permis de financer des mesures visant à réduire la pauvreté et à atteindre les autres objectifs du Millénaire pour le développement. Le programme national de développement socioéconomique pour 2008-2013 avait été pensé pour que les retombées de la croissance profitent à l'ensemble du pays et pas seulement à la capitale. Les dépenses de santé et d'éducation avaient augmenté. Le Gouvernement avait pris des mesures pour réduire la mortalité infantile et maternelle, combattre le VIH/sida, appuyer la désinstitutionnalisation, les soins alternatifs et la réforme de l'éducation. Le pays était confronté à plusieurs défis, liés notamment à la présence de très nombreux déplacés et réfugiés déracinés par le conflit avec l'Arménie. Le représentant a demandé que toutes les références à des questions sensibles figurant dans le descriptif soient formulées dans les termes en usage dans la communauté des Nations Unies.

76. Le représentant de l'Arménie s'est dit satisfait des activités menées par l'UNICEF dans son pays, notamment celles qui visaient à réaliser les objectifs 2, 4, 5 et 6 du Millénaire pour le développement. Son pays attachait une grande importance au partenariat que l'UNICEF avait noué avec d'autres organismes, programmes et organisations. Le projet de programme de pays était fondé sur les enseignements tirés des cycles antérieurs et devait être conforme aux progrès régionaux ainsi qu'aux activités et mécanismes mis en œuvre par d'autres organisations régionales ou intergouvernementales. La délégation arménienne était néanmoins déçue par la déclaration prononcée par le représentant de l'Azerbaïdjan et souhaitait que les interventions restent ciblées sur le sujet examiné à la réunion.

77. La représentante de la Serbie a déclaré que le programme de coopération viserait à promouvoir le bien-être des enfants ainsi que les partenariats au service de la défense des droits des enfants, en particulier les groupes d'enfants vulnérables – Roms, réfugiés ou déplacés, enfants sans parents, handicapés, jeunes ruraux. Un certain nombre de facteurs défavorables devraient être surmontés, à commencer par les compressions budgétaires résultant de la crise économique et financière mondiale et le nombre élevé de réfugiés et de déplacés déracinés depuis plus d'une décennie. La recherche de solutions viables et durables pour ces populations devait être une tâche prioritaire, avec notamment des retours dans de bonnes conditions de sécurité. La délégation serbe souhaitait voir une évaluation plus précise de la situation au Kosovo et une indication des futures activités dans cette zone. La représentante a recommandé que l'UNICEF tienne mieux compte dans ses activités de planification des récentes recommandations et conclusions des organes des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme dans la province, en particulier les droits des enfants et des minorités. Il était primordial de poursuivre la coopération ouverte et transparente des bureaux de l'UNICEF en Serbie avec tous les ministères concernés ainsi qu'avec les autorités provinciales et locales, y compris les organismes internationaux présents dans la province du Kosovo-Metohija. Il était tout aussi indispensable de promouvoir la cohérence et la coordination des activités des divers organismes des Nations Unies représentés dans l'équipe de pays, et des autres entités internationales présentes en Serbie. La représentante a souhaité que le descriptif révisé pour la Serbie reprenne le format du descriptif pour 2005-2009.

78. Le représentant de la Géorgie a indiqué que le projet de descriptif reflétait bien les grands enjeux et les acquis de la coopération dans les domaines de la justice pour mineurs et de l'éducation, notamment préscolaire. Il fallait une approche fondée sur

les résultats pour trouver un angle d'attaque adapté aux défis persistants. La Géorgie avait connu en 2008 un conflit qui avait eu de graves conséquences pour la population, avec notamment des déplacements à l'intérieur du pays. L'UNICEF pourrait peut-être donner des précisions sur ce qu'il comptait faire pour appuyer la réinsertion sociale des enfants déplacés. Il pourrait utilement s'engager dans une participation plus proactive, sous forme notamment d'appuis pratiques et financiers, afin d'améliorer les infrastructures d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène et d'en assurer l'accès, notamment dans les nouvelles zones d'hébergement des déplacés. Le Ministère chargé des réfugiés est prêt à coopérer activement pour atteindre les objectifs communs dans ce domaine.

79. Le représentant de la Turquie a parlé des avancées faites en direction des objectifs du Millénaire pour le développement, du neuvième plan de développement national et de la réalisation des droits des enfants et des femmes, non sans mentionner un certain nombre de disparités géographiques, économiques et culturelles qu'il importait de corriger. Le Gouvernement turc avait pris d'importantes initiatives, notamment en matière d'instruction primaire et de réforme du système de protection de l'enfance. Le projet de descriptif de programme de pays pour 2011-2015 rejoignait les objectifs du Gouvernement, axés en priorité sur la réduction des inégalités ainsi que sur l'insertion et la protection des enfants et des jeunes.

80. Une délégation a insisté sur l'importance de la présence de l'UNICEF dans les pays à revenu intermédiaire et a salué les stratégies mises en œuvre par le Fonds dans ce domaine. Au sujet du projet de descriptif de programme pour la Géorgie, la délégation, tout en s'interrogeant sur la situation globale des enfants dans le pays, a signalé que le document ne couvrait pas l'Ossétie du Sud et l'Abkhazie, et a invité l'UNICEF à chercher avec pragmatisme des modalités appropriées et réalistes de coopération avec les autorités de ces régions. Des réserves ont été exprimées quant à l'utilisation de certains termes dans le projet de descriptif.

81. Une autre délégation, revenant sur le projet de descriptif de programme pour la Serbie, s'est félicitée de la place qu'y tenaient le renforcement des systèmes, les approches multisectorielles et la responsabilité sociale, et a encouragé l'UNICEF à informer ses partenaires des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans ces domaines.

82. Plusieurs délégations ont estimé que le programme pour le Bélarus offrait un bon exemple de la manière dont l'UNICEF pouvait travailler dans les pays à revenu intermédiaire et ont demandé la mobilisation de fonds supplémentaires au titre des autres ressources pour ce pays.

83. Le Directeur régional a remercié les délégations de leurs observations et de leurs évaluations très positives des projets de descriptif de programme de pays. Au sujet des réserves émises sur l'utilisation de certains termes, il a indiqué que l'UNICEF s'inspirerait des textes les plus pertinents émanant de l'Assemblée générale et d'autres documents des Nations Unies. Un certain nombre de points devaient être résolus lors du processus de révision. Sur la question du plafond des ressources autres que les ressources de base figurant dans le projet de descriptif de programme pour le Bélarus, il s'agissait d'un plafond indicatif qui pouvait être relevé à tout moment durant l'exécution du programme. Au sujet du projet de descriptif pour l'Azerbaïdjan, il était encourageant de constater que le Gouvernement voulait continuer d'investir dans la santé et l'éducation et

d'améliorer la situation des nombreux déplacés que comptait le pays. Le Directeur régional a accueilli avec satisfaction les observations faisant état de l'attention prioritaire accordée aux groupes marginalisés en Serbie, qu'il s'agisse de réfugiés, de déplacés ou d'enfants handicapés. L'UNICEF étudierait attentivement les observations de la Serbie sur la présentation du projet de descriptif de programme et y répondrait lors de la révision du document, en tenant compte des vues exprimées par l'ensemble du Conseil d'administration. Le Directeur général s'est également félicité des observations sur les progrès accomplis en Géorgie; la question de la fourniture d'eau potable et de sanitaires serait traitée plus en détail dans le plan d'action du programme de pays. Il a accueilli avec satisfaction les observations sur le projet de descriptif de programme pour la Turquie au sujet des inégalités et a noté que la jeunesse était un thème important de la coopération avec l'UNICEF.

84. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2010/8 sur les projets de descriptif de programme de pays et la décision 2010/9 sur la demande faite par la République-Unie de Tanzanie concernant la présentation d'un projet de descriptif de programme de pays commun aux Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et du PAM (voir recueil des décisions E/ICEF/2010/14).

b) Prorogation de programmes de pays en cours

85. En application de sa décision 2009/11, le Conseil d'administration a été informé de la prorogation de 13 programmes de pays en cours d'exécution qui avaient été approuvés par le Directeur général. Les pays concernés sont les suivants : Afrique du Sud, Albanie, Bangladesh, Cap-Vert, Fédération de Russie, Ghana, Guyana, Kirghizistan, Mauritanie, Oman, Pérou, Tchad, Ukraine et Viet Nam. Il a également été invité à approuver la prorogation pour la deuxième année consécutive des programmes pour le Chili et la République islamique d'Iran, et de la prorogation pour deux ans des programmes pour la Namibie, le Népal, le Pakistan et la Sierra Leone.

86. Le représentant du Chili a indiqué que la stratégie de travail commune, élaborée par les organismes du système des Nations Unies et le Gouvernement du Chili, s'était avérée encore plus utile après le séisme et le tsunami qui avaient frappé le pays en février 2010. La prorogation du programme de pays assurerait la continuité des projets en cours et permettrait de maintenir le cap sur les nouvelles priorités nationales pour les enfants après la catastrophe.

87. Le représentant du Pakistan a approuvé la prorogation du programme de pays pour une durée de deux ans. Son gouvernement appréciait l'appui de l'UNICEF dans le domaine des lois pour la protection de l'enfance et des systèmes de justice pour mineurs et souhaiterait bénéficier de son aide pour établir un système viable de collecte des données et de suivi des initiatives en faveur des enfants et renforcer son action sur plusieurs fronts : aide aux enfants handicapés, éducation des filles et des enfants marginalisés, formation professionnelle. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2010/10 (voir recueil des décisions E/ICEF/2010/14).

Rapport oral sur l'action de l'UNICEF dans les situations de crise humanitaire

88. La Directrice générale adjointe Hilde Frafjord Johnson a présenté le rapport en donnant un aperçu de la portée du travail humanitaire de l'UNICEF dans un environnement en constante évolution, des difficultés rencontrées et des modalités

de travail avec les partenaires. Elle a par ailleurs fait le point de l'opération de l'UNICEF en Haïti. L'action humanitaire était confrontée à deux grandes tendances : la multiplication des catastrophes naturelles et l'enkystement des conflits intra-étatiques. À ces facteurs s'ajoutaient des changements majeurs dans le contexte des opérations, changements liés à la montée de l'insécurité et aux risques supplémentaires résultant d'un changement climatique aux effets complexes. Tous ces éléments érodaient la sécurité alimentaire et les mécanismes de résistance des communautés vulnérables. Ils appelaient des mesures efficaces de réduction des risques.

89. La Directrice générale adjointe a expliqué que, face aux gigantesques défis de l'action humanitaire et de la protection, l'UNICEF devait impérativement renforcer ses approches et ses partenariats, consolider son leadership, conserver des capacités suffisantes et obtenir des financements prévisibles. Notant que, dans l'année écoulée, il était intervenu dans plus de 230 situations d'urgence dans 90 pays, elle a indiqué que les Devoirs fondamentaux vis-à-vis des enfants avaient été révisés de manière à inclure la réduction des risques et les responsabilités de l'UNICEF dans le groupe thématique Action humanitaire du système des Nations Unies. Mais le Fonds manquait cruellement de moyens pour ces opérations d'urgence et les donateurs devaient continuer de le soutenir en versant des contributions aux ressources ordinaires et en finançant des projets spécifiques.

90. S'agissant d'Haïti, les grands défis de l'heure étaient désormais l'accès des déplacés à l'eau potable et à l'assainissement et la protection des enfants, puisque les risques de malnutrition aiguë et de poussées épidémiques étaient jugulés. Le recrutement de personnel humanitaire restait difficile.

91. La représentante d'Haïti a remercié la communauté internationale de l'aide qu'elle apportait à son pays. Elle a noté qu'avec l'arrivée de la saison des pluies, la situation restait difficile mais que la préparation des élections nationales allait de l'avant.

92. De nombreuses délégations ont salué le rôle moteur joué par l'UNICEF dans le groupe thématique Action humanitaire et dans l'amélioration de la gestion des risques sécuritaires dans le système des Nations Unies. Plusieurs ont encouragé l'UNICEF à évaluer plus précisément les besoins communs, en collaboration avec les organismes des Nations Unies, d'autant que l'exercice aiderait à mieux cibler la réponse des donateurs en cas d'appel à financement pour des opérations d'urgence. Une délégation a signalé la tension qui existait entre l'action humanitaire et le travail de développement de l'UNICEF tandis qu'une autre a appuyé l'approche du Fonds, à savoir un processus continu allant de la préparation aux catastrophes à l'intervention d'urgence puis au relèvement et au renforcement des capacités.

93. Plusieurs délégations se sont inquiétées du sous-financement des opérations humanitaires et ont pressé l'UNICEF de mieux informer les donateurs de ses priorités dans les situations de crise de manière à disposer de financements suffisants le moment venu.

94. De nombreuses délégations ont félicité l'UNICEF de son action en Haïti et ont signalé les enseignements tirés de l'approche des groupes thématiques utilisée dans ce pays. Une délégation a voulu en savoir davantage sur la transition entre la phase de l'aide humanitaire et celle du développement. Une autre a encouragé l'UNICEF à continuer de mobiliser du personnel francophone pour son opération en Haïti.

95. En réponse à des questions qui lui étaient adressées, la Directrice générale adjointe a expliqué que les programmes de pays contenaient généralement des plans de préparation aux situations d'urgence, de sorte que seules certaines grandes opérations d'aide d'urgence nécessitaient de faire appel au Fonds de programmation pour les secours d'urgence, ou de solliciter les donateurs. Dans la grande majorité des cas, l'UNICEF gérait les interventions d'urgence avec ses propres ressources. La continuité des opérations, depuis la préparation en prévision des catastrophes jusqu'au renforcement des capacités, était indispensable, mais la complexité de la situation nécessitait souvent des opérations parallèles. Enfin, l'UNICEF était totalement favorable à l'évaluation des besoins communs, et ses responsabilités au sein des groupes thématiques étaient désormais inscrites dans les Devoirs fondamentaux vis-à-vis des enfants en situation de crise.

96. Le Directeur général a réitéré la volonté de l'UNICEF de renforcer ses partenariats pour assurer le bon fonctionnement du système des groupes thématiques et a signalé les difficultés de gestion liées aux pénuries de ressources et de personnel.

Session de réflexion spéciale sur le rôle et les activités des comités nationaux pour l'UNICEF

97. La Directrice générale adjointe Hilde Frafjord Johnson a donné un aperçu de l'histoire et du rôle des comités nationaux pour l'UNICEF. Ont ensuite pris la parole Véronique Lönnerblad, Présidente du Groupe permanent des comités nationaux pour l'UNICEF, qui a résumé les activités des comités nationaux dans le monde, après quoi Ken Hayami, Directeur général du Comité japonais, Stéfan Stéfansson, Directeur général du Comité islandais, Elsbeth Müller, Directrice générale du Comité suisse, et Paloma Escudero, Directrice générale du Comité espagnol, ont décrit les activités de leur organisation et ses relations avec le public dans leur pays.

98. Les délégations ont apprécié la possibilité qui leur était offerte de dialoguer avec les représentants des comités nationaux. Elles ont salué la créativité et la diversité des activités de collecte de fonds et de sensibilisation des comités dans les pays industrialisés. Elles ont également souligné le rôle capital des comités qui militaient en faveur de l'augmentation des contributions aux ressources de base de l'UNICEF.

99. Pour conclure, la Directrice générale adjointe a de nouveau souligné l'importance du travail des comités nationaux. Elle a remercié la Présidente du Groupe permanent des comités nationaux pour l'UNICEF et les comités nationaux de leur appui à l'accomplissement de la mission et des aspirations du Fonds. Le Directeur général a adressé à son tour quelques mots de félicitations aux comités nationaux pour la qualité de leur travail et de leur dialogue avec l'UNICEF.

Dixième anniversaire de l'adoption des Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant

100. Les délégations ont eu un échange de vues sur le dixième anniversaire de l'adoption par l'Assemblée générale, le 25 mai 2000, des Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants, la pornographie mettant en scène des enfants et la participation d'enfants à des conflits armés.

101. Il s'agissait en l'occurrence de déterminer comment les membres du Conseil d'administration pouvaient profiter de l'anniversaire du 25 mai pour lancer la campagne en faveur des Protocoles facultatifs, qui promeut la ratification universelle et l'application intégrale de ces instruments d'ici à 2012. Le Président a fait un bref exposé, après quoi un certain nombre d'intervenants ont pris la parole : Anthony Lake, Directeur général de l'UNICEF, Marta Santos Pais, Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants, Radhika Coomaraswamy, Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés (message vidéo) et Yanghee Lee, Président du Comité des Nations Unies sur les droits de l'enfant (message lu par Maggie Nicholson, Directrice adjointe du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme). Des déclarations ont également été faites par les représentants du Bangladesh, de l'Italie, de la Slovénie, de la Tunisie et de l'Uruguay, qui ont décrit le processus de ratification et de mise en œuvre des Protocoles facultatifs dans leur pays. Le Président a fait quelques observations en guise de conclusion.

D. Mise à jour sur les initiatives d'amélioration des modes de fonctionnement de l'UNICEF (point 6 de l'ordre du jour)

102. Le Conseil d'administration était saisi du rapport (E/ICEF/2010/13) qui a été présenté par le Directeur de la gestion du changement.

103. Une délégation a salué les avancées faites par l'UNICEF, en ajoutant que les améliorations du mode de fonctionnement devaient être introduites de manière ouverte, transparente et progressive. À cet égard, l'UNICEF a été invité à intensifier ses échanges avec les États Membres par divers voies et moyens et à informer les membres du Conseil des résultats de ces initiatives. L'UNICEF devait par ailleurs partager plus largement l'information sur les programmes connexes, par exemple le cadre de responsabilités, le recrutement en ligne et VISION (Virtual Integrated System of Information).

104. Le Directeur de la gestion du changement a promis que l'UNICEF cultiverait la transparence en informant les membres du Conseil d'administration et les délégations de l'état d'avancement et de l'impact des initiatives prises pour améliorer son fonctionnement. Il partagerait les conclusions de l'évaluation de l'exécution et de l'impact des initiatives, qui devrait intervenir d'ici à 2012.

E. Rapports sur les visites du Conseil d'administration sur le terrain (point 7 de l'ordre du jour)

a) Rapport sur le voyage effectué conjointement sur le terrain au Rwanda par les Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM du 20 au 30 mars 2010

105. Le rapport (E/ICEF/2010/CRP.12) a été présenté par Jonna Jeurlink, Conseillère à la Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Au nom de la délégation, M^{me} Jeurlink a remercié le Gouvernement rwandais et l'équipe de pays des Nations Unies de leur chaleureux accueil.

106. M^{me} Jeurlink a rapporté que la visite avait été bien organisée et que les entretiens avec de nombreux responsables avaient permis à la délégation de se faire une bonne idée des activités des différents organismes des Nations Unies. Le Rwanda avait été choisi en sa qualité de pays pilote de l'initiative Unis dans l'action et en raison de son engagement dans plusieurs démarches innovantes de développement et d'action humanitaire. Il aspirait à devenir un pays à revenu intermédiaire à l'horizon 2020. Il avait par ailleurs démontré sa ferme volonté d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, lesquels étaient du reste solidement intégrés dans ses plans de développement nationaux. Il avait fait de remarquables progrès depuis le génocide de 1994 – avec en particulier un net recul du taux de pauvreté, passé de 52 % en 2008 à 42 % aujourd'hui – mais restait confronté à des défis de taille, à savoir notamment un taux de mortalité maternelle très élevé, une forte mortalité chez les moins de 5 ans, ainsi que la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants.

107. La délégation du Conseil avait été impressionnée par le travail et la volonté d'unité d'action de l'équipe de pays des Nations Unies. Elle a recommandé que les membres des Conseils d'administration prennent trois mesures : premièrement, faire en sorte que leur organisation s'engage stratégiquement dans les domaines où elle détenait des avantages comparatifs et redoubler d'efforts pour répondre aux besoins de renforcement des capacités, ce qui impliquerait de définir une « stratégie de sortie » claire pour le Rwanda. Deuxièmement, continuer de plaider en faveur du renforcement et de l'harmonisation des pratiques institutionnelles afin de faciliter les programmations communes et d'amplifier l'impact sur le terrain. Troisièmement, réfléchir plus avant sur ce que pouvaient faire les institutions pour continuer d'appuyer les initiatives Sud-Sud.

108. Le représentant du Rwanda a remercié la délégation du Conseil, le secrétariat de l'UNICEF ainsi que l'équipe de pays des Nations Unies et son coordonnateur résident de leur soutien. Les progrès avaient été obtenus grâce à un certain nombre de facteurs, dont notamment la rigueur et le sens de la prospective dont avait fait preuve le Gouvernement et l'utilisation d'approches innovantes et spécifiquement rwandaises du développement, exposées dans le schéma national appelé Vision 2020. Le Gouvernement comptait sur son partenariat avec l'équipe de l'initiative Unité d'action des Nations Unies pour atteindre et dépasser les objectifs du Millénaire pour le développement. L'initiative Unité d'action des Nations Unies apportait une aide vitale au Gouvernement pour un certain nombre d'objectifs : égalité des sexes, élimination des violences faites aux enfants et des violences conjugales et sexistes, réduction de la mortalité infantile et amélioration de la santé de l'enfant, instruction élémentaire de qualité pour tous.

b) Rapport sur la visite en Chine de membres du Bureau du Conseil d'administration (5-11 avril 2010)

109. Le Président du Conseil d'administration a présenté le rapport (E/ICEF/2010/CRP.11). Lors de leur visite dans la région autonome hui du Ningxia, les membres du Conseil s'étaient rendus sur les sites de plusieurs projets de l'UNICEF concernant la santé et l'éducation et avaient rencontré des responsables locaux et des membres de la société civile. Les interlocuteurs gouvernementaux avaient exprimé leur reconnaissance à l'UNICEF pour son intervention à la suite du séisme qui avait frappé la province du Sichuan et la visite avait permis aux membres du Bureau d'apprécier le rôle stratégique joué par le Fonds dans la définition de

normes et de critères à travers ses projets pilotes d'appui à la formulation des politiques. La Chine, acteur important de la coopération Sud-Sud, pouvait servir de modèle à d'autres pays en développement. Le Président a remercié le Gouvernement chinois d'avoir donné à la délégation la possibilité d'avoir des entretiens approfondis au plus haut niveau, notamment au Ministère du commerce, organe qui pilotait la coordination du programme de coopération.

c) Rapport sur la visite au Tadjikistan de membres du Conseil d'administration (18-26 avril 2010)

110. Le rapport (E/ICEF/2010/CRP.13) a été présenté par Andrei Dapkiunas, Représentant permanent du Bélarus auprès de l'Organisation des Nations Unies et ancien Président du Conseil d'administration de l'UNICEF, qui avait conduit la visite sur le terrain. M. Dapkiunas a félicité le Gouvernement et l'équipe dirigée par le représentant de l'UNICEF de la grande qualité de la visite. Il a regretté que, pour la première fois depuis des années, seuls trois groupes régionaux aient été représentés dans la délégation du Conseil d'administration. Deux groupes, dont celui si respecté et précieux des donateurs, n'avaient pas participé. La principale impression de la délégation était que le Tadjikistan avait été oublié par les donateurs. Le pays était dans une situation de crise humanitaire et de sous-développement aigus et avait besoin d'une assistance beaucoup plus conséquente, fournie sur une base prévisible et durable. Les membres de la délégation demandaient au Directeur général de l'UNICEF d'envisager de porter l'effectif et les ressources financières du bureau de pays à la hauteur des moyens dont disposaient les bureaux dans les pays confrontés à des défis aussi colossaux.

111. Le représentant du Tadjikistan a remercié les membres de la délégation et l'UNICEF du dialogue fécond auquel avait donné lieu la visite. Il a décrit les difficultés complexes que devait affronter son pays, notamment au chapitre de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il a remercié l'UNICEF et ses partenaires d'avoir fourni au pays l'assistance dont il avait le plus grand besoin, notamment pour assurer l'accès à l'éducation, à l'eau potable et à l'assainissement, et a recommandé que l'UNICEF renforce sa coopération au service de l'éducation de qualité, de l'égalité des sexes et du renforcement des capacités nationales dans ces domaines.

112. Une délégation a recommandé une vigilance accrue face à la récente flambée des cas de poliomyélite au Tadjikistan, à l'augmentation du nombre d'infections au VIH par injection de drogue et à la nécessité d'informer les adolescents des dangers des drogues, qui constituaient une menace pour les enfants de la région.

F. Déclaration de la Présidente de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF (point 8 de l'ordre du jour)

113. La Présidente de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF a rendu compte de la toute première conférence mondiale des représentants du personnel de l'UNICEF qui s'était tenue à Istanbul en juillet 2009 et avait donné lieu à l'établissement d'une liste de points problématiques, intitulée « Huit niveaux de changement », dont le règlement améliorerait grandement l'existence du personnel. Les préoccupations exprimées concernaient notamment la sécurité et la mobilité

ainsi que la clarification du statut des engagements continus, question dont était saisie l'Assemblée générale.

G. Questions diverses (point 9 de l'ordre du jour)

114. Le secrétariat a communiqué au Conseil d'administration une liste provisoire de points à inscrire à l'ordre du jour de la deuxième session ordinaire de 2010.

H. Adoption des projets de décision (point 10 de l'ordre du jour)

115. Le Conseil d'administration a adopté les décisions 2010/6 à 2010/10 (voir recueil des décisions E/ICEF/2010/14).

I. Déclarations de clôture du Directeur général et du Président (point 11 de l'ordre du jour)

116. Le Directeur général a remercié les États Membres du soutien apporté à la réorientation de l'UNICEF vers le quintile inférieur des populations et les enfants oubliés. Il s'est également félicité de l'attention portée à la protection de l'enfance, à l'égalité des sexes et aux enfants handicapés. Priorité serait donnée aux objectifs du Millénaire pour lesquels les progrès tardaient à se manifester, par exemple ceux qui concernaient la mortalité maternelle et l'assainissement. Il était essentiel en tout état de cause d'avoir des démarches intégrées, notamment dans le cadre de l'initiative Unis dans l'action.

117. Le Directeur général a noté qu'il avait été beaucoup question dans les délibérations du Conseil d'administration de trois éléments précis : les résultats, les situations d'urgence et les ressources. L'une des priorités immédiates était d'accélérer le renforcement des systèmes de suivi et évaluation. L'UNICEF devait pouvoir suivre la trace de l'affectation des fonds et de l'utilisation des ressources de manière à mieux cerner ses priorités et à déterminer les interventions les mieux adaptées et présentant le meilleur rapport coût-efficacité. Un autre domaine capital était celui de la collecte et de l'utilisation de données désagrégées, qui aideraient les gouvernements à déterminer les secteurs nécessitant une attention accrue. L'UNICEF redoublerait d'efforts pour rendre compte de ses résultats et de ses apports, encore que la chose soit parfois difficile en raison de la multiplication des activités avec toute une série de partenaires.

118. En ce qui concernait les situations d'urgence, on ne pouvait qu'être frappé par les projections alarmantes présentées dans le rapport oral sur le travail humanitaire de l'UNICEF et par la corrélation de plus en plus nette entre changement climatique et catastrophes naturelles. L'UNICEF consacrait entre un tiers et un quart de son budget aux interventions d'urgence et devait impérativement, de même que ses partenaires, continuer d'améliorer son action humanitaire. Une solution était de rendre le système des groupes thématiques plus efficace. Il fallait aussi que les donateurs répondent suffisamment aux appels d'urgence pour remédier à des sous-financements graves, faute de quoi l'UNICEF serait contraint de faire des choix difficiles qui pourraient hypothéquer sérieusement son travail sur des priorités du développement telles que la lutte contre la pauvreté et les maladies.

119. Le Directeur général a remercié les donateurs de leur volonté de verser des contributions aux ressources de base et aux autres ressources et de donner ainsi à l'UNICEF la souplesse voulue pour répondre à la fois aux situations de crise et aux priorités dans d'autres domaines. Les exposés des comités nationaux étaient motivants, de même que la réactivité du public. Pour conclure, il a insisté sur la nécessité de mettre un visage d'enfant sur la campagne en faveur de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, surtout dans un climat économique difficile.

120. Le Président a félicité tous les participants de leurs délibérations éclairantes, de leurs recommandations innovantes et des excellents résultats de la session annuelle. La focalisation sur les droits de l'enfant était indispensable pour atteindre les objectifs du Millénaire et le rappel de l'anniversaire de l'adoption des Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant avait révélé des progrès encourageants vers la ratification universelle et l'application intégrale de ces instruments à l'horizon 2012. L'égalité des sexes était une considération primordiale pour l'UNICEF, et on pouvait constater avec satisfaction que le Fonds prenait des mesures pour concrétiser sa nouvelle politique d'égalité des sexes. L'exposé sur Haïti avait rappelé à tout un chacun que les catastrophes et les conflits frappaient de manière disproportionnée les plus vulnérables; le Président a appelé les États Membres à consacrer davantage de ressources à l'action humanitaire. La réunion de réflexion spéciale sur les comités nationaux pour l'UNICEF avait révélé que la collaboration plus étroite avec la société civile donnait d'incontestables résultats. Le Président a en outre salué la volonté de l'UNICEF de renforcer ses partenariats, d'accroître la cohérence de l'action des Nations Unies à l'échelle du système et de favoriser l'approche des groupes thématiques. Rappelant qu'enfant il avait lui aussi compté parmi les bénéficiaires des programmes de l'UNICEF, il a exhorté les délégations à continuer de faire en sorte que des progrès durables viennent améliorer l'existence de tous les enfants.
